

Seine-Maritime**Didier MARIE**

Président du Département de Seine-Maritime

Rouen, le 24 septembre 2007

Monsieur le Préfet Alain OHREL
Président
de la Commission Particulière du Grand
Débat Public Terminal Méthanier d'Antifer
Novotel
20 Cours Lafayette
76600 Le Havre

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mission qui vous a été confiée de mener le débat public sur le terminal méthanier d'Antifer, vous avez souhaité me rencontrer avant la première réunion de concertation programmée le 25 septembre.

Au cours de cet entretien, vous avez bien voulu me préciser les termes de votre mission, et les contributions attendues, et je vous en remercie.

Ainsi que vous me l'avez demandé, je vous prie de trouver ci-après la contribution écrite du Département de Seine-Maritime.

Ce projet suscite quatre questions et ce, préalablement à la diffusion très récente du document de présentation de la société Gaz de Normandie.

En premier lieu, nous souhaitons que le maître d'ouvrage précise le positionnement stratégique de ce projet au sein de la politique nationale de l'énergie, et, en particulier, de sa composante gazière. L'évolution de la consommation nationale corrélée aux nécessités de diversifier les sources d'approvisionnement à long terme, répondant aux besoins spécifiques de la France, devront être précisées.

Les éléments d'informations transmis devront ainsi permettre d'apprécier l'opportunité du positionnement de projets sur le territoire national ainsi que sur les choix éventuels des sites d'implantations de terminaux méthaniers.

La deuxième question porte sur les conséquences environnementales qui pourraient résulter de cette opération.

Le Département engage des travaux pour freiner l'érosion du littoral par l'entretien ou la sécurisation d'ouvrages existants, par l'engagement d'opérations lourdes de reconstitutions d'épis ou de confortement de plages et par la gestion du cordon de galets.

Or, nous avons constaté que la création de la digue extérieure du port d'Antifer ou les ouvrages liés aux centrales nucléaires de Paluel et de Penly accélèrent la dégradation du littoral. En conséquence, nous nous interrogeons sur l'impact que pourrait avoir ce terminal sur l'évolution du littoral.

Par ailleurs le Département a une politique ambitieuse au regard de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine naturel que constitue l'ensemble exceptionnel de falaises sur 125 km et de sa zone rétro-littoral. Ces éléments ont conduit ma collectivité à valoriser les espaces naturels – un nouveau plan départemental des espaces naturels est en cours d'élaboration –, à soutenir les actions de préservation du milieu ou de réestuarisation de rivières littorales. Cela porte aussi sur la reconstitution du tracé du GR21 – le sentier du littoral – qui a parfois disparu avec l'éboulement des falaises.

Sur ce plan, le programme qui nous est soumis nous conduit à nous interroger sur l'ampleur de ses conséquences sur les sites naturels. Il s'agit en l'espèce de l'espace naturel de Bruneval, contigu au site portuaire, du tracé du GR21 ou des incidences sur les tracés des itinéraires de randonnée pédestre ou de pratique de sports de nature autour du site d'Antifer.

Enfin, au regard de l'impact du projet sur le milieu halieutique, les conséquences du rejet d'eau refroidie de 4°C par rapport à la température du milieu ambiant doivent être très soigneusement étudiées.

J'attire à ce sujet votre attention sur l'importance attachée au maintien de l'activité des métiers de la pêche dans notre département. Celle-ci constitue un vivier d'emplois significatif pour une profession difficile dont la pérennité est incertaine. Les études devront donc cerner les conséquences favorables ou négatives ainsi que les opportunités éventuelles à la poursuite ou au développement de l'exploitation halieutique.

J'ajoute également que le Département a adopté un plan de développement durable soucieux de favoriser l'usage d'énergies renouvelables. Or, sur le site d'Antifer, un projet éolien sur la digue externe a été refusé par l'autorité portuaire, et ce pour des raisons de pure rentabilité financière. Or, une telle initiative s'inscrivait dans le cadre de la politique nationale énergétique et de préservation de l'environnement contre le rejet de CO₂. Ce refus, par un établissement public de l'État, induit une distorsion par rapport à des politiques d'intérêt général, alors qu'il ne se fonde que sur des motifs financiers sans avoir convaincu de l'incompatibilité de cette activité avec le développement de l'activité portuaire. Ainsi, une opération qui ne serait fondée que sur une simple rentabilisation financière pour l'établissement portuaire ne saurait être acceptable.

La troisième question porte sur la sécurité du site,

En effet, le site d'Antifer comporte déjà deux installations classées (C.I.M. pour le pétrole brut et la SHMPP pour des produits d'avitaillement). Les craintes exprimées localement sont liées aux dangers et aux perturbations potentielles propres de chaque installation ou cumulés par effet domino entre les deux installations, pétrolière et méthanière.

Il est donc particulièrement important que les conséquences qui pourraient en résulter sur la sécurité des biens et des personnes soient très précisément présentées, ainsi que les mesures éventuelles d'accompagnement ou compensatoires qui pourrait être nécessaires.

Enfin, la quatrième question a trait aux conséquences de ce projet sur la vie quotidienne des seinomarins.

Le Département s'est engagé dans une politique ambitieuse de développement du littoral par la mise en œuvre d'un nouveau plan départemental du Tourisme, d'un schéma d'hébergement touristique, d'un schéma nautique départemental, d'une politique de sports de nature.

La plage d'Antifer (l'une des plus importantes de Seine-Maritime après celles de Dieppe et du Havre) connaît une fréquentation importante. Son accès, en dehors des enceintes des installations portuaires soumises aux prescriptions du code I.S.P.S. reste libre.

Le maître d'ouvrage et l'autorité portuaire devront donc préciser l'impact de ce projet sur l'usage touristique et de loisirs de la plage d'Antifer et sur la pratique des sports nautiques.

La filière touristique représente 30 000 emplois en Seine-Maritime. Les 80 créations annoncées pour le terminal méthanier me semblent faibles au regard des investissements envisagés, et des probables impacts négatifs sur ce secteur économique à fort potentiel d'emploi.

C'est la raison pour laquelle, au regard de l'ensemble de ces interrogations, je formule aujourd'hui un « avis réservé » sur ce projet qui ne semble pas offrir les conditions nécessaires à un développement durable, ni correspondre à une vision partagée par l'ensemble des acteurs locaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Didier MARIE